

4K2
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 8 rue des Pavillons,
92800 PUTEAUX
832 082 408 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juin,
A 10 heures,

Monsieur Kévin MENADA,
Demeurant 8 rue Camille Desmoulins, 75011 PARIS,

Associé Unique de la société 4K2,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Kévin MENADA, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 8 Rue des Pavillons, 92800 PUTEAUX au 47 Rue Vivienne, 75002 PARIS à compter du 11 juin 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 : Siège social

" Le siège social est fixé : **47 Rue Vivienne, 75002 PARIS** ".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Kévin MENADA

